

Délibération n°04

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
55

Nombre de votants :
55

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
Association Objectifs Capitales :
adhésion de Riom Limagne et
Volcans

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, a donné pouvoir à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, a donné pouvoir à M André CHANUDET
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, a donné pouvoir à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- M Jean-Philippe PERRET
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°04 – Association Objectifs Capitales : adhésion de Riom Limagne et Volcans

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération,

Considérant la création de l'association Objectif Capitales par un groupement réunissant le Groupe LIMAGRAIN, le Groupe MICHELIN, le Cabinet WOLF, la CCI du Puy-de-Dôme et la validation de ses statuts le 4 juin 2018,

Considérant que cette association a pour objectif de mener des actions de mobilisation et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics nationaux pour encourager l'amélioration des infrastructures de transports et des services apportés aux entreprises et aux territoires auvergnats pour une meilleure desserte notamment en train,

Considérant qu'elle a identifié 4 axes d'intervention prioritaires pour la partie ferroviaire :

- l'utilisation des modes d'intervention le moins impactant possible pour les entreprises (travaux certains week-ends, de nuit, etc...),
- la mise en service des nouvelles rames dès 2022 pour résoudre les problématiques d'inconfort et de retard liées à la vétusté du matériel roulant actuel,
- la régularité et le respect des horaires alors que la connexion avec le centre de Paris n'est plus directe,
- l'amélioration du confort global de la ligne et des services permettant de faire du voyage une opportunité,

Considérant le programme d'actions présenté, les objectifs affichés par l'association et leur impact à venir sur le développement économique,

Considérant la pertinence des actions identifiées au regard des besoins régulièrement formulés par les entreprises du territoire d'une part, et le rôle clé que les collectivités peuvent jouer au côté des industriels pour mener des actions d'autre part,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'adhésion à l'Association Objectif Capitales pour un montant d'adhésion de 100 €,**
- **autorise le Président à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

